



RAPPEL

Subvention activité sportive ou culturelle

Pensez à rapporter votre demande de subvention avant la mi-décembre pour toute inscription à une activité en 2018.

Nous vous rappelons que cette subvention est attribuée par année civile.

CHEQUES VACANCES

Pensez à vérifier la date d'échéance sur vos chèques vacances.

S'il vous reste des ANCV à échéance au 31/12/18, vous pouvez les échanger sur <https://porteurs.ancv.com>

(Si besoin passez au CE)